

Les patriotes aux Bermudes en 1838 Lettres d'exil (suite)

Yvon Thériault

Volume 16, numéro 3, décembre 1962

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302216ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302216ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Thériault, Y. (1962). Les patriotes aux Bermudes en 1838 : lettres d'exil (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 16(3), 436–440.
<https://doi.org/10.7202/302216ar>

DOCUMENTS INÉDITS

LES PATRIOTES AUX BERMUDES EN 1838

LETTRE D'EXIL

(suite)

Bermudes, Vendredi 26 Juillet, 1838.

Nous sommes arrivés ici mardi dans l'après-midi, tous bien portant. Le capitaine a débarqué de suite pour livrer ses dépêches, et nous espérons prendre logis dès le lendemain — mais excusez; Ce n'est pas des hommes ordinaires que les Exilés du Canada. *Mercredi* et *Jeudi* le gouv. et son conseil se sont rassemblés, afin de savoir ce qu'il y avait de plus *sage* à faire dans une conjoncture aussi importante; — « Ce n'est plus une Colonie Pénale — on n'a pas droit d'envoyer *ces gens la ici*. » — « Il ne convient pas d'expatrier des hommes qui n'ont pas été condamnés par procès. » « Ils auront l'Isle St-George, et bientôt après toutes les autres pour se promener sur *Parole*. » « Ils seront enfermés, (mot illisible) la place la plus forte des Isles » c'est là où est le Dock-Yard, et ici on expie toutes espèces de péchés:) — « Il ne convient pas de mettre de *tels* hommes là, ou ailleurs, où il y a des *forteresses*; car en cas de guerre avec les Etats-Unis, ils ont de reste, pour s'en emparer: — » et mille autres rapports de la même nature; ce qui vous prouvera qu'aux Bermudes, comme partout ailleurs, on fabrique des nouvelles avec une grande facilité. Nous sommes encore à bord de la Frégate, et c'est tout ce que nous savons, si ce n'est que les habitans des Isles paroissent disposer à nous recevoir avec égard. Plusieurs personnes distinguées, à ce qu'on nous dit, nous ont fait faire leurs complimens, et disent nous connoître. Les uns nous font l'offre de ce qu'il y a dans leurs *magasins*, à payer à notre loisir, les autres que nous souffrirons de rien (pour notre argent, je pense). Jusqu'aux femmes (et que Dieu les bénissent; car où il y a de la *charité* sur la terre, bienveillance, et ce qu'on appelle *humanité*, c'est chez elles en ces diverses attributions qu'elles se trouvent, pour ainsi dire, exclusivement.) Car une nous a envoyé sa carte — qui nous annonce qu'on aura toutes sortes de *bonnes choses chez elle*; autant sans doute pour *l'amour de l'argent*, qu'à cause d'autres

* Voir notre *Revue*, XVI: 117-126, 267-272. Documents fournis par M. Yvon Thériault, des Trois-Rivières, Québec.

sortes d'amour. Plaisanterie à part, (et on ne peut pas se l'empêcher par petit moment, bien que le fardeau de peines de toutes natures que nous portons, est bien propre à étouffer la raillerie), nous avons raison de croire que les *Habitants* sont des personnes très respectables — du moins les marchands et les classes aisées — avec lesquels nous tacherons de vivre en bonne intelligence, et bien déterminés à ne pas nous occuper de politique — car comme dit le poète « cette vocation est finie » pour nous.

Nous commençons déjà à éprouver quelques désagrémens du côté pécuniaire. M. Simpson nous a dit qu'il vaudroit mieux avoir des « (mot illisible) Bills » pour les 212. 7. 6. que nos généreux amis de Montréal ont eu la bonté de nous présenter; mais n'ayant pu avoir de ces Bills, il a acheté des « Bills of Exchange » du N. A. Bank qui nous ont bien coûté 21. 11. 3. — Nous étions à neuf lieues de Québec quand ce Mr. nous a remis ces *Bills* et le bateau sous voiles; il n'était plus tems de ravoir notre argent, et Mr. S. nous a assuré qu'on auroit facilement le montant, (mot illisible) des marchands ici — mais ce n'est pas le cas — ce qui nous a forcé de prier le purser de ce vaisseau Mr. Fairweather, de bien vouloir négocier ces Bills à Québec et de nous rapporter le montant en bonne espèce, surtout écués américaines; car le vaisseau revient ici presque immédiatement avec l'admiral Paget. Nous avons pourtant assez d'argent par devers nous pour subvenir à nos besoins, pour quelques tems; et je ne vous fais ces remarques que dans le cas que vous voiriez Mr. Simpson, vous puissiez l'en parler, et ce Mr. pourroit aider à Mr. Fairweather à changer ces Bills a profit pour nous: il se chargera aussi des 500.

Il me semble que je vous entends dire: « En vérité pauvre Docteur: quand vous commencez vos épîtres vous ne savez plus finir ». Hé bien je finirai, et sans vous en vouloir; car je sens tout le poids de la censure. Un mot de plus pourtant: permettez-moi de vous renouveler ainsi qu'à votre excellente Dame, mes vives et sincères remerciemens de la belle et généreuse offre que vous avez eu la magnanimité de me faire: D'adopter un de mes chers orphelins — à tous moments j'y pense.

Encore un mot de plus: — Je vous prie bien particulièrement de présenter mes plus profonds égards à tous nos bons amis, auxquels vous pourriez présenter cette interminable lettre, si vous pensez qu'ils pourroient en retirer la moindre satisfaction.

Voyons, encore un mot: Si j'eusse sçu ou trouver notre bon respectable et fidèle ami, Mr. Girouard, je lui auroit écrit, au risque de l'ennuyer. Milles souvenirs à cet excellent homme de ma part.

Voici pourtant la dernière parole : à la vérité de laquelle je vous prie de croire. Je suis avec une parfaite considération, et reconnaissance, mon cher Mons.

Votre ami et serviteur dévoué,

Wed. Nelson

Bermudes, 28 juillet

Samedi, 3 heures P.M.

Mon cher Mons.

Nous partons incessamment pour Hamilton, capitale de ces Isles. Nous sommes sous *parole* de ne point chercher de sortir de l'isle... Nous sommes à *nos propres frais et dépens*. Donc nous aurons grand besoin des \$500 que Mr. Simpson nous a promis, et *s'est engagé de nous faire tenir*. Avis au lecteur.

Tout à vous

W. N.

Extrait de la Royal Bermuda Gazette, 31 juillet 1838

Les personnes condamnées par lord Durham et par son Conseil à être déportées ici pour la part qu'elles ont prise aux récentes menées séditieuses dans le Bas-Canada sont arrivées mardi dernier sur le vaisseau de S.M. VESTAL, capitaine Carter.

La traversée de Québec a duré vingt et un jours. Les déportés se nomment : Wolfred Nelson, Bonaventure Viger, Henri-Alphonse Gauvin, Rodolphe DesRivières, R. S. M. Bouchette, Siméon Marchesseault, Toussaint-Hubert Goddu et Luc-Hyacinthe Masson. Ils ont débarqué samedi le 28 juillet et se sont fixés dans notre paroisse (Hamilton). Ces personnes, croyons-nous, ont lieu d'être reconnaissantes. Le bannissement aux Bermudes est une peine fort légère pour une offense aussi grave que la leur, et le conseil du gouverneur (des Bermudes) a mis peu d'entraves à leur liberté, en acceptant simplement leur parole d'honneur qu'ils ne quitteront pas l'île principale. D'après l'ordonnance de lord Durham et de son Conseil spécial, que nous avons publiée il y a quinze jours « seront mis à mort pour haute trahison ceux qui s'aviseront de retourner en Canada sans permission spéciale ».

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES À UNE ASSEMBLÉE
DE CANADIENS RÉFUGIÉS AUX ÉTATS-UNIS,
TENUE À SWANTON, LE 5 JANVIER 1839

Vu qu'un grand nombre de nos malheureux compatriotes réfugiés compris dans les derniers événements, qui ont porté la désolation et la terreur dans le sein de notre patrie, se trouvent maintenant exilés à un pays étranger, ayant leurs propriétés détruites, ou brûlées, leurs parents et amis incarcérés, enfin étant dénués de tout moyens de subsistance et sans ressources : il a été résolu de convoquer une assemblée générale des réfugiés canadiens pour aviser aux moyens les plus prompts de soulager ceux qui sont en détresse. En conséquence d'un avis préalable l'assemblée eut lieu le 5 courant.

Mr Célestin Beausoleil fut élu Président.

Mr Siméon Marchesseau fut élu Vice Président

Mr Jacques Langlois agit comme secrétaire

Les résolutions suivantes ont été proposées et adoptées à l'unanimité.

1°. Que deux agents soient nommés pour se rendre immédiatement dans les principales villes des Etats-Unis, afin de faire des collectes pour subvenir aux besoins les plus pressants et aviser aux moyens les plus prompts pour adoucir les maux qui pèsent sur le plus grand nombre de nos malheureux compatriotes réfugiés, (adoptée)

2°. Que ces deux agents se rendent principalement à Troy, Albany, New-York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Pittsburgh, Cincinnati, Louisville, St-Louis, et la Nouvelle-Orléans. (adoptée).

3°. Qu'ils aient le droit de nommer des sous-agents et trésoriers dans tous les endroits où ils croiront convenable et nécessaire d'en avoir. (adoptée).

4°. Que Messrs Wfd. Nelson et E. E. Malhiot soient les agents qui devront remplir le but des résolutions précédentes (adoptée).

5°. Que deux autres agents soient aussi nommés pour aller en France, afin de représenter aux Philantropes de ce pays, notre position et solliciter les secours nécessaires. (Adoptée.)

6°. Que ces deux agents soient nommés par le Comité ainsi que par les deux agents appointés pour aller dans les Etats-Unis. (Adoptée).

7°. Qu'un trésorier général et un assistant trésorier soient nommés près des frontières, chargés de recevoir toutes sortes d'argent et autres effets qui pourront leur être adressés, ou remis et d'en donner reçu. (Adoptée).

8°. Que Bradley Scott Ecr. soit appointé trésorier général et M. A. D. Joubert assistant-trésorier. (Adoptée).

9°. Que trésorier et l'assistant trésorier soient tenus de rendre compte de temps à autres, au comité principal, des deniers ou autres effets qui pourront être déposés entre leurs mains. (Adoptée).

10° Qu'un comité de sept membres soient nommés pour gérer toutes les affaires et pourvoir à la distribution des fonds qui pourront être déposés dans les mains du trésorier général ou dans celles de l'assistant trésorier et de veiller au bon emploi d'iceux. (Adoptée).

11°. Que Messrs. C. Beausoleil, Dr. A. P. L. Consigny, A. Drolet, B. Viger, Dr Damour, J. Groyan et Ls Lacasse composent le dit comité. (Adoptée).

12°. Que tous écrits, réclamations ou correspondances, soient adressés au président du Comité qui les soumettra au dit comité et qui avec son consentement ou une majorité de d'icelui, décidera du mérite d'iceux. (Adoptée).

13°. Que toutes demandes d'argents soient faites au président du comité, qui avec son consentement, ou une majorité d'icelui, donnera un ordre sur le trésorier général. (Adoptée).

14°. Que des sous-comités soient nommés à Rouses-Point où le Corbeau, Quesseville, Plattsburg, Chazi, Champlain et Albough afin de prendre une liste des réfugiés qui se trouvent sans moyens et voir à ce que les fonds qui leur seront remis soient employés avec profit et économie. (Adoptée).

15°. Que les dits sous-comités fassent rapports de temps à autres de l'emploi des deniers qui seront mis à leur disposition au comité principal qui les examinera et fera justice à qui de droit. (Adoptée).

16°. Que dans le cas où quelques uns des agents ou membres du comité n'accepteraient pas la charge qu'on voudrait bien leur confier, il soit loisible au dit Comité d'en choisir d'autres pour les remplacer. (Adoptée).

17°. Que les procédés de cette assemblée soient publiés dans le Burlington Sentinel, MacKenzie's Gazette, Franklin Republican, L'Estafette et dans les autres journaux radicaux des États-Unis.

Swanton, 5 janv. 1839.

(à suivre)